



Dossier : Les eaux pluviales

Rétro



St Hubert



Expo. « Les Buissards ont l'œil »



Cérémonie du 8 mai



Théâtre des enfants



Fête de la Nature



Ateliers ZAD



Fête de l'été : la chorale de La Buisse « Si on chantait » et le Comité des fêtes, un grand merci à tous pour cette soirée !



Accueil des nouveaux arrivants



Expo. Ateliers Périscolaires



Kermesse

État Civil

NAISSANCES

- * PECHINET Hugo, né le 04/06 à Saint-Martin-d'Hères,
- * BLAIS Gabriel, né le 21/07 à Voiron,
- * MALLIER Clément, né le 22/07 à Voiron.

MARIAGE

- * SENNEQUIER Pierre et BOISROBERT Valérie, mariés le 15/07/2017,
- * BERNARD Maxime et LABEEUW Angéline, mariés le 15/07/2017.

DÉCÈS

- * VEYRON veuve SZCZUPIEL Huguette, décédée le 12/04/2017
- * PATUREL Hubert, décédé le 05/04/2017
- * RIONDET épouse SALLEE Marie-Thérèse, décédée le 21/05/2017
- * PERRIOUX-PERDREAUX Robert, décédé le 26/06/2017
- * HOLDERITH Roger, décédé le 31/07/2017



Édito

Madame, Monsieur, chers Buissards,

D'après l'INSEE, La Buisse comptait officiellement 3222 habitants au 1^{er} janvier. Ces dernières années, la commune a connu une des plus fortes évolutions démographiques du Pays Voironnais. Portés par cette dynamique, les besoins quantitatifs et qualitatifs en services publics, les demandes des habitants et des associations ne cessent d'augmenter. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement des communes baissent. La Buisse n'échappe pas à cette réalité depuis 2 ans. Alors, même si des optimisations ont permis de réduire certaines dépenses, notre excédent de fonctionnement s'érode inéluctablement, impactant largement notre capacité d'autofinancement des investissements. L'exonération confirmée de la taxe d'habitation va accentuer cette tendance car, les maires le savent bien, la compensation de l'état signifie au mieux stagnation de cette recette qui était la dernière (avec la taxe foncière) à accompagner l'augmentation de population. Ce qui se dessine, c'est tout simplement la fin de l'autonomie des communes d'ici quelques années.

Nos besoins en investissement sont pourtant bien réels, à commencer par le gros entretien et la mise à niveau des bâtiments existants. Le chantier de cet été, c'est bien sûr la rénovation de la salle polyvalente, avec pour objectif de porter au meilleur niveau son accessibilité, son efficacité énergétique et sa fonctionnalité. Il s'agit d'un projet complexe, piloté par Christian Rey-Gorrez, qui a nécessité une préparation longue et minutieuse, dans un budget et des délais contraints. Les usagers, en particulier les associations qui l'ont souhaité, ont participé aux réflexions préparatoires. La trêve estivale n'étant pas suffisante, la salle ne pouvait pas être disponible à la rentrée scolaire, ce qui a nécessité d'adapter l'organisation des activités associatives, grâce à la compréhension et la bonne volonté de tous.

Le 3 juin, un phénomène météorologique particulièrement intense (des vents violents accompagnés de très fortes précipitations) a frappé La Buisse et les communes alentour. Tout le territoire de la commune a été touché : toitures endommagées, arbres abattus,

éboulements sur voirie, ravinements, inondations d'habitation et de voiries, désordres électriques, ... La mairie a collecté les informations que des habitants, victimes de ces intempéries, ont bien voulu nous transmettre, et a adressé à la préfecture une demande de déclaration d'état de catastrophe naturelle, afin de leur permettre d'accéder au fonds national d'indemnisation. La décision sera rendue par arrêté interministériel dans un délai que la commune ne maîtrise pas. Vous trouverez dans ce Mag un dossier qui fait le point sur le sujet de la gestion des eaux pluviales qui nous concernent tous.

Toujours plus de besoins à satisfaire avec toujours moins de ressources, c'est une réalité sans issue qui doit nous conduire à revoir au plus vite nos modes de vie. S'il existe deux manières de desserrer l'étau, l'augmentation des ressources et la réduction des dépenses, c'est la deuxième qui nous est la plus accessible et qui préservera notre liberté.

Patrick Cholat

Sommaire

P 2	Rétro / Etat Civil
P 3	Édito
P 4/5	Enquêtes publiques / Vie municipale
P 6/7	Solidarités et Jeunesse
P 8/9	Dossier : Les eaux pluviales
P 10/11	Vie municipale
P 12/13	Interview : Le Trail du Buis
P 14/15	Vie associative
P 16	Culture / Agenda des manifestations 2017

Enquête publique pour la modification n°1 du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur a été approuvé le 18 novembre 2013 par le conseil municipal et modifié le 4 juin 2014. La modification n°1 du PLU envisagée porte sur les éléments principaux suivants :

- * mettre en conformité le PLU avec la loi ALUR, notamment la suppression du COS,
- * corriger une erreur matérielle relative à l'emprise d'une servitude de mixité sociale sur le secteur du Pansu,
- * corriger une imperfection réglementaire relative au classement inadapté d'un bâtiment non-agricole en sous-zone A,
- * préciser et adapter des prescriptions réglementaires de l'article 11 du règlement en matière de clôture et d'aspect extérieur des constructions,
- * réfléchir aux moyens de contenir une densification non souhaitée en zone UD et ses sous-zones en modifiant certaines dispositions réglementaires : augmentation du pourcentage d'espaces verts, règles de prospect... ;

- * modifier l'OAP « rue des écoles » et modifier le phasage des OAP ;
- * modifier l'emprise des prescriptions graphiques relatives aux canalisations de gaz suite à arrêté préfectoral instituant servitudes d'utilité publique du 15 mars 2017.

Ce projet est soumis à enquête publique : vous pourrez le consulter et inscrire vos remarques sur le registre ou les transmettre par mail à enquetepublique-plu@labuisse.fr, **du 23 août au 22 septembre 2017 aux heures d'ouverture de la mairie.** Monsieur Michel RICHARD, commissaire enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif de Grenoble, fera des permanences, à savoir :

- Mercredi 23 août 2017 de 9 h à 12 h
- Samedi 16 septembre 2017 de 9 h à 12 h
- Vendredi 22 septembre 2017 de 14 h à 17 h

Le Conseil Municipal sera ensuite amené à se prononcer sur cette modification.

Enquête publique sur le projet de parc photovoltaïque au sol sur le site écologique de La Buisse

Arrêté du Préfet de l'Isère en date du 31 juillet 2017

Du 28 août 2017 au 29 septembre 2017 inclus (clôture de l'enquête à 17 h 30), pendant 33 jours consécutifs, il sera procédé sur le territoire de la commune de La Buisse à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, sur l'ancien centre d'enfouissement technique des déchets du site écologique de La Buisse, projet porté par la société GEG ENeR.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de La Buisse pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie et également consultable sur le site internet de la société GEG EneR (<https://groupe.geg.fr/labuisse>) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de La Buisse siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de La Buisse

**A l'attention du commissaire enquêteur - Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol
Place Marcel Vial - 38500 LA BUISSE**

ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : labuisse.ep.pv@gmail.com.

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet de la société GEG ENeR : <https://groupe.geg.fr/labuisse>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Buisse les jours suivants :

- le jeudi 7 septembre 2017 de 9 h à 12 h
- le mercredi 13 septembre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30
- le samedi 23 septembre 2017 de 9 h à 12 h
- le vendredi 29 septembre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours maximum à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de La Buisse, au siège de la société GEG EneR (17 rue de la Frise 38042 GRENOBLE), ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture (www.isere.gouv.fr).

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Monsieur Sébastien GREHANT, société GEG EneR, joignable au numéro de téléphone suivant : 04 76 84 35 98.

Mi-mandat : passages de témoins

L'équipe municipale élue en mars 2014 s'est formée autour d'un noyau de dix candidats issus de la précédente mandature. Ces élus sortants ont abordé ce nouveau mandat comme un mandat de transmission qui permet de passer le témoin en douceur à de nouveaux élus.

Ainsi, en juin dernier, à mi-mandat, Cécile Humeau et Catherine Marchal ont transmis leurs écharpes d'adjointes à Colette Paccard et Serge Papillon. Catherine Marchal prend le rôle de conseillère déléguée au Pôle Politique culturelle et Vie associative et Agnès de Galbert celui de conseillère déléguée au Pôle Solidarités et Jeunesse. Dominique Dessez a été nommé 1^{er} adjoint au Maire.

Nous leur souhaitons beaucoup de réussites dans leurs nouvelles fonctions.

Les délégations sont désormais réparties de la manière suivante :

Pôle Urbanisme et Aménagement

1^{er} adjoint : Dominique DESSEZ

Pôle Patrimoine communal et Cadre de vie

2^{ème} adjoint : Bernard RODOT

Conseiller délégué : Christian REY-GORREZ

Pôle Agenda 21 et Communication

3^{ème} adjointe : Cilly BRIOT

Conseiller délégué : Sébastien BÉNARD

Maire :

Patrick CHOLAT

Pôle Solidarités et Jeunesse

4^{ème} adjointe : Colette PACCARD

Conseillère déléguée : Agnès DE GALBERT

Pôle Politique culturelle et Vie associative

5^{ème} adjoint : Serge PAPIILLON

Conseillère déléguée : Catherine MARCHAL



Serge PAPIILLON et
Catherine MARCHAL



Colette PACCARD et
Agnès DE GALBERT

Serge Papillon : « *Nouvel élu en 2014, je me suis particulièrement investi dans la commission Vie associative. En 2016, je suis devenu conseiller délégué attaché au Pôle Politique culturelle et Vie associative, aux côtés de Catherine Marchal. Finalement, nous ne faisons qu'échanger nos casquettes d'adjoint et de conseiller délégué et je suis ravi que nous poursuivions notre travail ensemble. En parallèle, j'ai pris en charge le logement social et je représente la commune dans les instances intercommunales qui agrèent les programmes de logements sociaux et qui attribuent les logements sociaux.* »

Colette Paccard : « *J'étais conseillère déléguée au Pôle Solidarité et Jeunesse depuis le mandat précédent. Cécile Humeau et moi-même formions un tandem depuis 2011 ! A la demande de l'équipe municipale, j'ai accepté de prendre le rôle d'adjointe dans ce pôle que je connais bien, que ce soit par mon expérience d'élue ou par mes 18 années d'enseignement passées à La Buisse. En ce qui concerne le volet des actions sociales, Agnès De Galbert sera là pour apporter son expertise. Forte de son expérience professionnelle en tant que médecin gériatre, elle représente la commune au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) depuis le début du mandat et porte le projet de la maison de santé avec Dominique Dessez. »*

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Cécile Humeau souhaitait, au cours de ce mandat, transmettre peu à peu ses responsabilités à d'autres élus (voir article page 5). A la rentrée, elle va céder la vice-présidence du CCAS après 9 années d'exercice. C'est l'occasion pour elle de faire un bilan des actions qu'elle y a menées.



Chaque commune doit avoir un centre communal d'action sociale (C.C.A.S.).

Pour comprendre son rôle, penchons-nous dans un premier temps sur la mission qui lui est conférée par le législateur : « Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées ».

Le CCAS définit alors ses objectifs d'actions, en cohérence avec les choix politiques de l'équipe municipale et en s'appuyant sur l'analyse des besoins sociaux de la commune.

Pour les « mettre en musique », il dispose d'une allocation de ressources attribuée par la commune, de recettes de fonctionnement et d'éventuels dons de particuliers. Il tisse également des partenariats avec les autres acteurs afin d'augmenter son efficacité : le Département, le Pays Voironnais via le CIAS, la mutualisation avec les communes voisines...

- Le premier axe de travail a été de maintenir et pérenniser les actions existant à destination de nos aînés : repas dansant, distribution de colis à laquelle participent les enfants de l'école élémentaire, animations par l'organisation d'après-midi de rencontres. Les actions de préventions sont également importantes : conférences, ateliers mémoire ou prévention des chutes, veille sur les situations préoccupantes de solitude ou de précarité, communication sur les aides possibles...

- Le deuxième axe concerne ceux d'entre nous qui, à un moment de leur vie, se retrouvent en situation de fragilité. L'aide proposée par le CCAS doit prendre en compte la situation d'une personne dans sa globalité, les autres aides auxquelles elle peut prétendre. Elle ne peut être que limitée dans le temps et le montant, mais son objectif est d'être significative, car il est toujours plus facile d'empêcher quelqu'un de tomber que de l'aider à se relever.

- Le troisième axe permet l'accompagnement des familles et des jeunes, en parallèle avec la structuration de la MJC de La Buisse. L'objectif en est d'inciter les enfants et adolescents à participer à une vie communale plus riche et à se sentir acteurs de cette vie de village : la richesse d'une petite commune passe aussi par les occasions variées de rencontres entre des origines et des milieux divers, de participation à des activités de découvertes.

- Le quatrième axe de travail enfin est celui des perspectives : la recherche de toujours plus de pertinence, de solidarité et d'efficacité dans les moyens mis en œuvre, l'étude des partenariats et des mutualisations possibles avec les autres acteurs de l'aide sociale, enfin la recherche des moyens d'accompagner la croissance de la commune et de répondre aux nouveaux besoins qui apparaissent, dans un contexte de ressource limitée.

Cécile Humeau, vice-présidente du CCAS

Budget du CCAS : 34 000 €

Principales dépenses

Livraisons de repas à domicile : 21 000 €

Repas de Noël et colis : 9 200 €

Aides aux familles

pour les inscriptions à la MJC : 3 000 €

Principales recettes

Subvention de la commune : 16 500 €

Facturation des repas à domicile : 11 500 €



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

En complément des CCAS, le Pays Voironnais s'est doté depuis décembre 2012 d'un CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale, dont l'objectif est de mutualiser et d'optimiser les ressources existantes sur le territoire afin de réduire autant que possible les inégalités sociales. Dans un contexte de raréfaction des financements tant de l'Etat que de la Région ou du Département, le CIAS développe une réponse coordonnée aux besoins sociaux prioritaires. Les compétences du CIAS se sont progressivement élargies depuis 2013 et aujourd'hui le CIAS intervient :

- dans le soutien à l'enfance et à la jeunesse par :
 - le pilotage du programme de réussite éducative en lien avec l'Education Nationale pour prévenir le décrochage scolaire ;
 - différentes actions de prévention en direction des jeunes : cofinancement des animateurs du Codase (Comité Dauphinois d'Action Socio-Éducative), organisation de débats sur les addictions, le harcèlement en milieu scolaire, la sécurité routière, ...
 - le lieu d'accueil « parole écoute jeunes », l'école de la 2ème chance, les chantiers éducatifs, la coordination du contrat Enfance Jeunesse, la formation des stagiaires BAFA, BAFD, ...

- dans le soutien de l'autonomie des personnes par :
 - le service d'aide à domicile aux personnes âgées et handicapées (ADPAH) avec le souci de faire évoluer le métier d'auxiliaire de vie, de développer des actions de soutien aux aidants et d'aller vers un rapprochement des services à domicile et des soins ;
 - l'évolution de la résidence Plein Soleil à Montferrat, gérée par le CIAS, en résidence autonomie ;
 - le soutien à différentes associations à caractère social : le Rigodon, Entractifs, épicerie solidaire Amandine, DIGI, ...
- la gestion du Centre de Planification et d'Éducation Familiale depuis 2017 ;
- dans la réalisation régulière de l'ABS (analyse des besoins sociaux) pour le Pays Voironnais avec mise à disposition des données pour chaque commune (avec en 2017 une analyse des besoins de santé sur le territoire) ceci afin d'avoir une vision globale et partagée des problèmes sur le territoire, de définir des orientations stratégiques et de promouvoir des réponses cohérentes sur le territoire

Agnès DE GALBERT,
conseillère déléguée au Pôle Solidarités et Jeunesse

Un mois extraordinaire à l'école maternelle

Sous l'impulsion de Pauline Goubault, orthophoniste, l'école maternelle a vécu un mois de juin extraordinaire. Chaque semaine, une pensée était affichée sur le portail, amenant la réflexion sur certains thèmes. Une couleur était associée à ce thème et tous les mercredis petits et grands étaient invités à porter cette couleur. Ces mercredis colorés étaient attendus par tous.

En parallèle, les parents qui le désiraient étaient invités à venir dans la classe de leur enfant pour présenter un métier, une passion, un hobby. Nous avons pu tour à tour assister à une présentation de pigeons, de sable mouvant, de couture, de karaté ou effectuer des expériences scientifiques, de la cuisine, de la pâte à modeler ou du yoga. Pauline et son amie Julie, musicothérapeute, ont animé plusieurs ateliers chant et voix réunissant parents et enfants.

Chaque classe a pu aussi visiter un immense potager et a été merveilleusement accueillie par Mr et Mme Bugnon. Ce fut un joli échange intergénérationnel !

Ce mois extraordinaire a été source d'échanges, de joie et de richesses inestimables. Merci à tous !

Et rendez-vous l'année prochaine... car « *on doit toujours être à l'affût d'une source d'émerveillement* » (E.B. White).



Les eaux pluviales

L'épisode pluvieux et de vent cyclonique du samedi 3 juin dernier a provoqué des dégâts sur le territoire de La Buisse. Que ce soit sur la route de Champ Chabert, au Pansu, ou encore dans la Plaine, vous avez été nombreux à subir des inondations, des soulèvements de toiture, ou autres dégâts sur votre habitation, grange ou terrain.

Etant donné la violence particulière de cet épisode, la commune a immédiatement monté un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Celui-ci a été communiqué au Préfet de l'Isère.

Dans l'attente de la décision interministérielle qui sera prise, dans un temps qui peut être plus ou moins long, il nous semblait nécessaire de revenir sur plusieurs aspects de la gestion des eaux pluviales sur la commune.

Quelques rappels historiques et réglementaires :

Le principe en droit français est le suivant : « chacun a la pleine propriété de l'eau de pluie qui tombe sur son fonds ».

Il en découle que c'est le Code Civil, dans ses articles 640, 641 et 681, qui régit l'écoulement des eaux pluviales.

Il est ainsi institué une servitude qui oblige les fonds inférieurs à accueillir l'eau des fonds supérieurs, servitude assortie d'obligations pour les uns et les autres :

- **les propriétaires en contrebas doivent recevoir les eaux qui s'écoulent naturellement**, et ceci sans aucune contrepartie quelle que soit la gêne ou les dégâts occasionnés par le ruissellement de l'eau ;
- **les propriétaires en contre-haut ne peuvent rien faire qui aggraverait la servitude du fonds inférieur.**

En parallèle, en droit public et pendant très longtemps, il n'y a pas eu de compétence obligatoire pour les collectivités locales en matière de collecte, gestion et traitement des eaux pluviales.

Depuis la loi « Notre » du 7 août 2015, l'exercice de la compétence assainissement est devenue obligatoire pour les intercommunalités, ceci à compter du 1^{er} janvier 2020. La compétence assainissement est entendue dans sa globalité : collectif, non collectif et comprenant les eaux pluviales.

Malgré cette absence de caractère obligatoire, la plupart des communes ont mis en place des actions en matière de gestion de ces eaux pluviales, d'une part car elles y sont habilitées par le biais de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, et d'autre part car ceci présente un caractère d'intérêt général ou parfois d'urgence.

La commune de La Buisse œuvre depuis longtemps dans ce domaine par :

- l'entretien d'un réseau public de collecte en milieu urbain (il s'agit d'un ancien réseau de collecte des eaux usées réalisé à l'origine par la commune, puis le SMAV – Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais – avant la séparation des réseaux : assainissement géré par l'actuelle CAPV et eaux pluviales par la commune) ;
- l'élaboration d'un schéma directeur en 2012 (analyse de l'existant, mise en évidence des dysfonctionnements et propositions d'actions) et la mise en œuvre d'un programme de travaux ;
- la prise en compte de cette thématique dans le Plan Local d'Urbanisme adopté en 2013 et donc dans les autorisations d'urbanisme.



Le schéma de gestion des eaux pluviales et les travaux réalisés

Ce schéma a mis en évidence des dysfonctionnements dans les secteurs du centre bourg, du Couvent, du Pansu de Champ Chabert et de la plaine.

Depuis 2012 des travaux ont été réalisés par la commune au Pansu, dans le centre bourg, dans la plaine et ponctuellement dans différents autres secteurs, ceci pour un montant total d'environ 300 000 € HT avec des effets réels et constatés sur l'amélioration de la situation.



Adoption de règles d'urbanisme spécifiques

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en novembre 2013, tout nouveau projet de construction doit gérer ses eaux pluviales à la parcelle, que ce soit par infiltration ou rétention. Le rejet dans le réseau public n'est autorisé que lorsque la nature du sol ou l'implantation particulière du bâti ne permettent pas cette infiltration.

Des projets pour les secteurs de Champ Chabert et du Pansu

Pour ce qui concerne le secteur de Champ Chabert, la volonté de la collectivité s'est heurtée, ces dernières années, au refus de certains propriétaires de vendre une parcelle de leur terrain ou d'habitants riverains d'accepter des ouvrages de retenue d'eau.

Jusqu'à présent les élus avaient souhaité privilégier une solution amiable et éviter l'expropriation ou autre solution contrainte.

Cependant, au vu des récents événements climatiques et des sollicitations justifiées de certains d'entre vous, des mesures plus coercitives vont être prises dès le mois de septembre. Un bureau d'études sera missionné pour accompagner la commune – pour le choix des travaux les plus pertinents et économiquement supportables et le lancement de procédures d'expropriation en cas de besoin.

Par ailleurs, des échanges sont en cours avec les services de la Maison du Territoire Voironnais Chartreuse (conseil départemental) pour améliorer le fonctionnement des ouvrages se trouvant le long de la RD 1075 et ainsi éviter que cette voirie se transforme en torrent et inonde le quartier du Pansu.



La municipalité, loin d'être fataliste, souhaite, partout où cela sera matériellement et financièrement possible, trouver des solutions aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales. Mais il est important de rappeler que :

- **les eaux pluviales sont l'affaire de tous et pas uniquement de la collectivité publique,**
- **que malgré tous les efforts faits, nous devons admettre, collectivité et particuliers, qu'aucun ouvrage, raisonnablement dimensionné, ne permettra de gérer partout et de façon tout à fait satisfaisante un épisode orageux d'une intensité exceptionnelle comme a pu l'être celui du 3 juin dernier.**

Ruche pédagogique communale

En 2010, à la demande de l'association CASSAV (Consommateurs, Alimentation Saine, Solidarité et Agriculture du Voironnais) et dans le cadre du projet LEADER* – Pays Voironnais « Abeille et avenir », la mairie de La Buisse a accepté que soit posée pour l'été, sur un terrain municipal (un ancien captage d'eau près du bourg), une nouvelle forme de ruche : la ruche Bee-pass conçue par Gérard et Hubert Passemard (entreprise « Abeille Avenir »).

* Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui vise à soutenir le développement rural.



Dès l'installation, une classe d'élémentaire est venue voir la ruche qui leur a été présentée par les créateurs, Gérard et Hubert Passemard.

Bee-Pass est une ruche pédagogique de proximité dont la planche d'envol est isolée par une colonne en bois. Ainsi, les abeilles entrent et sortent à près de 3 m au-dessus du sol sans être dérangées ni par le public, ni par les animaux. Elle facilite l'observation des abeilles sans les perturber.

Pionnière dans cette expérimentation et convaincue de l'intérêt d'une telle ruche, la municipalité a fait l'acquisition d'une ruche Bee-Pass en 2011, dans le cadre d'un financement LEADER – Pays Voironnais.



Rue de Chantabot : ruche entourée de sa clôture avec porte pour le passage des enfants

La ruche a été installée en plein bourg, sur le terrain communal rue de Chantabot mis à la disposition de l'association « Le Jardin Buissonnier ». Un adhérent de l'association, apiculteur amateur, s'est chargé de prendre soin de la ruche, puis Patrick Blanc apiculteur a pris la relève bénévolement.

Les habitants ont pu déguster le miel de la ruche communale lors d'animations sur le marché ou lors de la Semaine du Goût dans les écoles.

En 2015, le chantier de l'école maternelle et de l'espace petite enfance impose un déménagement de la ruche car les abeilles ont besoin de tranquillité et de quiétude. La cheminée d'envol est stockée provisoirement près de la salle socio-éducative, sans l'essaïm qui, lui, est placé en pension chez l'apiculteur bénévole.

A la fin des travaux, une démarche participative (Z.A.D.) est engagée pour décider de l'aménagement de l'espace laissé libre au nord des écoles. L'emplacement de la ruche ne pouvant être déterminé de manière durable, il est alors décidé de la réinstaller sur un autre terrain communal situé au sud du village, près de l'ancien stade d'entraînement de football.

Mais la cheminée d'envol a bien vieilli. Le coût d'un nouveau corps de ruche (proposé par « Abeille Avenir ») étant de 504 €, les bénévoles ont préféré remettre en état et transformer l'ancienne structure avec du matériel de récupération. Trois ouvertures ont été pratiquées pour installer des trappes vitrées et ainsi faciliter les visites pédagogiques. Un toit a été ajouté pour éviter que la planche d'envol soit humidifiée. Une deuxième rehausse a été installée fin juin.



La ruche après les travaux de rénovation (réalisés avec l'aide de Florent SEGARD et du tractopelle d'Anthony FERRARD)

Le samedi 15 avril 2017, l'installation de l'essaïm a été faite par l'apicultrice Evelyne TIRADON et par Florent SEGARD (en stage d'apprentissage apiculture), en présence de Michel BELMONT et Jacques PERRET.

La prairie mellifère semée courant avril est maintenant en fleur (prairie préparée et semée par Anthony FERRARD, achat des semences par la Mairie). Une récolte pourra être faite en septembre 2017 et de nouvelles animations pourront être de nouveau programmées.

Jacques PERRET, conseiller municipal



La ruche contient 10 cadres. La race des abeilles est CARNICA de souche autrichienne, abeilles douces et peu essaimeuses.

Voie douce

La phase 2 de la voie douce s'est achevée début juin.

Les aménagements réalisés permettent à tous de relier, en toute sécurité, le centre bourg aux installations sportives et à l'arrêt de bus du giratoire du Gay.

En particulier, le long du stade, la nouvelle allée remplace le trottoir étroit et endommagé. De plus ce tronçon bénéficie de l'éclairage public pour faciliter les déplacements matinaux ou tardifs. Un vrai lieu de promenade !

Coût de cette phase : 100 000 €.

Le projet n'est pas terminé : dès septembre, le prolongement de ce cheminement piéton jusqu'au hameau du Gay sera à l'étude. Cette troisième phase, certainement la plus délicate, consiste en la réalisation d'un trottoir côté nord et d'éléments permettant la réduction de la vitesse des véhicules.

A la fin de l'automne, nous vous proposerons une réunion pour vous présenter le projet. Le démarrage des travaux est prévu au début de l'année 2018.



Compteurs Linky

La société ENEDIS (ex ERDF) installe depuis quelques semaines les nouveaux compteurs « communicants » Linky sur la commune. Leur installation est l'objet de critiques de la part de certaines associations et unions de consommateurs. Les arguments avancés par les détracteurs relevant soit de la santé publique (effets néfastes des ondes électromagnétiques) soit de l'atteinte à la vie privée, ou encore en lien avec des considérations économiques (disparition d'emplois). Certains d'entre vous ont d'ailleurs contacté la municipalité à ce sujet pour exprimer leur désaccord avec ce type d'équipement.

Il ne s'agit pas ici de prendre cause pour ou contre ces compteurs Linky - chaque élu, comme chaque citoyen, ayant son avis sur la question - mais plutôt de rappeler le contexte législatif et réglementaire dans lequel peut et doit s'inscrire l'action d'une collectivité publique comme la commune de La Buisse.

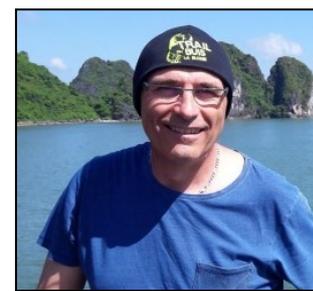
Dans une circulaire publiée le 26 mai 2016, le Préfet de l'Isère dit : « sous l'impulsion du droit de l'Union Européenne, **le déploiement des systèmes de comptage dits intelligents est devenu une obligation légale** incombant aux réseaux de distribution d'énergie, entérinée par l'adoption en France, de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ». Par ailleurs, un arrêt du Conseil d'Etat en date du 20 mars 2013 (rejetant 4 recours formés par l'association Robin des toits et l'UFC Que Choisir) affirme très clairement **l'illégalité des délibérations qui pourraient être prises par les collectivités locales pour s'opposer au déploiement de ces compteurs.**

Un conseil municipal n'a donc aucun pouvoir légal dans ce domaine. Les citoyens qui souhaiteraient témoigner leur désaccord auprès de ENEDIS devront le faire à titre individuel.

Dimanche 15 octobre 2017 - LE TRAIL DU BUIS : coureurs et bénévoles, pour le plaisir !

L'idée, c'est Thierry Marchial qui l'a eue il y a un plus de 9 ans : « *Je voulais organiser un événement qui participe à l'animation du village, un projet qui stimule et rassemble. Une épreuve sportive comme le trail permet de faire découvrir notre territoire et de mettre en valeur les chemins communaux qui font le lien entre le Grand Ratz et le centre-bourg* ».

Dès le début il y a eu Valérie Treilleford, Pascal Joffre et Patrick Mathieux puis Irène Ventrillard. Au fil des années, le noyau dur s'est agrandi avec l'arrivée d'autres volontaires : Sandrine Ligones, Pierre Bigot, Valérie Dussolliet, Josette Frualdo, ...



LTDB* : « *On a utilisé les compétences et l'expérience de chacun. La 1^{ère} édition du Trail du Buis (2009) s'est faite grâce au Comité des Fêtes qui a accepté de porter administrativement cet événement. Puis, en 2010, l'association « Le Trail du Buis » est officiellement née.* »

Et ça marche...ou plutôt, ça court. Le succès est chaque année confirmé : il y a 400 inscriptions anticipées (signe que le Trail du Buis retient l'attention des traileurs) et la limite des 600 participants est systématiquement atteinte.

LTDB : « *Le budget d'une édition est d'environ 10 000€. En plus des frais d'inscriptions, nous recevons des subventions de la mairie de La Buisse, du Conseil Départemental, du Pays Voironnais et pouvons compter*

sur des sponsors fidèles. Nous avons également le soutien de l'ALV, Courir à Voreppe et le Spiridon.

Dès le début, nous nous sommes insérés dans Le Trophée de Chartreuse créé par le Parc de Chartreuse. Cette compétition regroupait dix trails du territoire avec pour objectifs de transmettre une image respectueuse de la nature et de développer un éco-tourisme local. Malheureusement, le Parc de Chartreuse a cessé son partenariat, mais nous restons plus que jamais attachés à ces principes qui, dès le départ, ont sous-tendu le projet : le respect de l'environnement ainsi que la mise en valeur de notre territoire et de l'économie locale. Ainsi, nous utilisons des eco-cups, de la vaisselle compostable, du balisage amovible ; pour les ravitaillements nous achetons des produits bio issus de circuits courts (biocoop et produits locaux de Chartreuse).»



* LTDB : les fondateurs de l'association Le Trail Du Buis (Thierry Marchial, Valérie Treilleford, Pascal Joffre, Patrick Mathieux)

Le Trail du Buis c'est aussi 70 bénévoles qui, le jour J, sont présents pour accueillir les participants sur les parkings, au retrait des dossards et tout le long de la course.

Qu'est ce qui donne envie à ces bénévoles de se lever tôt un dimanche matin ? « *Il y a une bonne ambiance !* » répondent Serge, Eric, Irène ... et tous les autres « *On est bien accueillis ! L'organisation est efficace, les postes sont bien définis et cela nous permet d'être rapidement et facilement opérationnels. On rencontre des gens et on remplit nos missions ensemble comme si on se connaissait depuis longtemps. C'est stimulant de participer à la réussite de ce bel événement. On se sent faire partie d'un groupe* ».

C'est vrai que Thierry et son équipe les chouchoutent, ces précieux bénévoles.

LTDB : « *Nous leur offrons un lot le jour du trail mais surtout, nous essayons de développer une vraie cohésion en organisant des moments conviviaux. On se rencontre une première fois avant la manifestation pour répartir et expliquer les missions. Et puis, après,*



Enfin, lors de cette 9^{ème} édition comme lors des précédentes, il y aura deux manières de participer à cette grande fête : en tant que coureur ou en tant que bénévole. Sous l'une ou l'autre de ces casquettes, le mérite et le plaisir sont immenses alors choisissez la vôtre !

Pour devenir bénévole : letraildubuis@free.fr ou Thierry Marchial , Tél. : 06 75 12 25 82

Traileurs : les inscriptions sont ouvertes !

Deux épreuves vous sont proposées dans la journée.

Cette année, les départs se feront de la salle socio-éducative :

- Un Trail nature (21 km) – 1 100 m de dénivelé
Départ 9 h
- Une course nature (10 km) – 400 mètres de dénivelé
Départ 9 h 30

pour fêter la réussite de l'édition, on invite tous les bénévoles et les sponsors à un repas. Là encore le maître-mot est « local » que ce soit dans le traiteur choisi pour le repas ou pour l'origine des lots ».



Le 15 octobre 2017, ce sera déjà la 9^{ème} édition de ce Trail du Buis. Comment expliquer une telle endurance ? La réponse est unanime.

LTDB : « *Parce qu'on s'amuse bien ! Les réunions de préparation sont toujours très conviviales [rires pleins de sous-entendus]. Porter un projet avec des personnes qui sont ou deviennent des amis, c'est très stimulant. Et puis nous avons envie de contribuer à la vie de La Buisse. Le Trail du Buis a son rôle à jouer pour animer et mettre en valeur notre village et, au delà, le Pays Voironnais et la Chartreuse.*

Nous limitons volontairement les inscriptions à 600 participants pour que le trail garde une dimension humaine et conviviale. Notre carburant, c'est la satisfaction des bénévoles et des coureurs ».

Les « plus » de l'édition 2017

Un chronométrage grâce à un système de puces électroniques, la restauration assurée par l'association Diana et Linda, le ravitaillement de qualité bio, des stands et des lots offerts par nos partenaires.

Inscriptions limitées à 600 participants.

Tarifs réduits jusqu'au 1^{er} octobre.



Informations et inscriptions :
letraildubuis.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/letraildubuis/>

Contact : Thierry Marchial – 38 champ Fleuri – 38500 La Buisse.
Tél. : 06 75 12 25 82

Forum des associations samedi 2 septembre de 14 h à 18 h à la salle socio-éducative

Nouveauté... Chorale d'Enfants et d'Ados

Chorale d'enfants (6-12 ans) « Oh les chœurs ! »

Chœur d'ados (à partir de 14 ans)

La Buisse - septembre 2017-

Si tu aimes chanter et danser, viens nous rejoindre !

Pauline GOUBAULT et Julie SANCHEZ allient leurs professions et leurs spécialités et créent un chœur d'enfants et un chœur d'ados proposant un répertoire diversifié, des musiques actuelles aux musiques du monde ; dans une démarche de progression vocale et musicale au service de l'interprétation et de l'expression.

Quand ? Tous les mardis de 18 h à 19 h (enfants), de 19 h à 20 h (ados)

Pré-inscriptions : 06 70 87 09 12

Audition possible en fonction du nombre d'inscrits



Le Tennis Club de La Buisse

Le Tennis Club de La Buisse vous propose son programme de la rentrée :

- Vendredi 1^{er} septembre, permanence inscriptions au club house de 18 h à 20 h.
- Samedi 2 septembre, forum des associations avec inscriptions.
- Dimanche 3 septembre, tournoi salade à partir de 10 h (ouvert à tous) et **Assemblée Générale** à 12 h.
- Mercredi 6 septembre, portes ouvertes école de Tennis de 14 h à 16 h 30.
- Reprise des entrainements le lundi 11 septembre.

Pour toutes informations complémentaires, nous nous tenons à votre disposition par mail : tennisclublabuisse@gmail.com ou Tel: 07 86 86 04 53.



Pompiers de La Buisse

L'AMICALE DES POMPIERS DE LA BUISSE ORGANISE À L'ETANG DE L'ILE ROSE DE VOREPPE



A.P.E.

Les cartables sont de retour, l'APE également !

Venez nous rencontrer et échanger le lundi 4 septembre sur le parvis devant les écoles, pour (re)découvrir les missions de l'association : délégués des parents d'élèves & sou des écoles.

Quelques manifestations sont d'ores et déjà prévues :

l'assemblée générale (septembre), les élections des parents délégués et la soirée déguisée Halloween (octobre), vente de plants (janvier-février), le vide-grenier (mai), et la traditionnelle kermesse (juin).

Organisées pour participer au financement des activités scolaires de nos enfants, ces manifestations nécessitent toujours de l'aide : alors pour 1 h, 1 manifestation ou 1 année, venez rejoindre une équipe enthousiaste !

L'APE souhaite une belle rentrée et une belle année à tous les écoliers.

N.B. : l'APE n'organisera pas de marché de Noël cette année.



RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION AU 06 07 28 26 52



MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE,

378 route des écoles, 38500 LA BUISSE

Tel : 04.76.06.10.40 Mail : mjc-labuisse@orange.fr

Site : www.mjc-labuisse.com

INFOS RENTRÉE 2017 / 2018

Les inscriptions aux activités annuelles pour la saison prochaine auront lieu :

- le jour du forum des associations le samedi 2 septembre (14 h/18 h salle socio) pour les nouveaux adhérents,
- jusqu'au 30 août, aux horaires de permanences administratives de la MJC pour les anciens adhérents qui renouvellent leur activité ou qui s'inscrivent à une nouvelle activité.

Beaucoup de nouveautés cette année : atelier du comédien, cours de préparation aux concours de danse, barre à terre (initiation danse classique), peinture, zumba ados, violoncelle.

REPRISE DES COURS à partir du lundi 18 septembre SAUF pour les cours de yoga encadrés par Claire qui reprendront le 4 septembre.



APPEL aux DONS : Si vous avez chez vous une machine à coudre inutilisée, mettez-la à disposition de la MJC pour ses cours de couture !

L'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans sera ouvert tous les mercredis à partir du 6 septembre. Les enfants sont récupérés à l'école pour ceux qui mangent à la cantine. Vous trouverez le programme détaillé des mercredis sur notre site internet : mjc-labuisse.fr



Accueil SPECIAL PRE-ADOS 11/13 ans (6^{ème} & 4^{ème}) : tous les vendredis hors vacances scolaires 17 h/19 h à la MJC. ATTENTION : nouveaux horaires !

Accueil SPECIAL ADOS 14/17 ans (3^{ème} & 2^{nde}) : tous les vendredis hors vacances scolaires 19 h 30/20 h 30 à la MJC. ATTENTION : nouveaux horaires !

Accueil Montage « PROJETS JEUNES » : tous les vendredis hors vacances scolaires 19 h / 19 h 30 à la MJC.



Les programmes, les sorties et les projets de l'année 2017/2018 seront organisés avec les jeunes en fonction de leurs envies. Une sortie sera organisée chaque mois : ACCROBRANCHE, VTT, LASER GAME, CINEMA, ESCALADE, BAIGNADE AU LAC, PATINOIRE, SKI ...

A la bibliothèque...

- **Tout le mois : exposition « Cinéma d'animation »,** pour tout savoir sur la fabrication d'un film d'animation (autour des films « La prophétie des grenouilles » et « L'hiver de Léon »). A découvrir pendant nos horaires d'ouverture (jusque fin octobre).

- **Mardi 19 septembre à 20 h 30 : Club-lecture,** pour partager vos idées et coups de cœur.
- **Vendredi 29 septembre à 17 h 15 : Contes** à partir de 4 ans, ambiance féérique et fantastique !

Les Journées du Patrimoine

Cette année, nous vous proposons :

Les contes à l'heure de l'apéritif, suivis d'un repas partagé :

Dimanche 17 septembre, nous vous proposons une « balade contée apéritive » ! Nous vous donnons rendez-vous à 11 h sur le parvis de l'église. Nous nous dirigerons vers le centre village pour arriver à proximité de la salle socio-éducative. La balade sera ponctuée d'arrêts qui nous permettront d'écouter des contes traditionnels.



C'est Véronique Pédréro qui nous accompagnera tout au long de ce parcours dans le village. Vous connaissez sans doute Véronique qui avait exposé en 2016 ses maisons en céramique à l'Espace de La Tour. Elle est aussi conteuse ! C'est accompagnée de son accordéon qu'elle contera pour nous.



Au terme de cette petite randonnée contée, un apéritif vous sera offert. En cas de mauvais temps, le rendez-vous aura lieu à l'Espace de la Tour, à 11 h également.

Le repas partagé :

Nous vous proposons de poursuivre par un repas partagé et convivial : chacun apporte un plat sucré ou un plat salé. **Nous fournissons les assiettes et les verres mais chacun se charge de ses couverts.**

Pour ceux qui ne participent pas aux contes, le rendez-vous est fixé à 12 h 30 (Le dernier conte aura lieu à proximité du lieu du repas.).

Le repas est prévu en extérieur, en cas de pluie, un repli est prévu à la salle socio-éducative.

Il vous restera l'après-midi pour aller voir ce que proposent nos voisins pour ces journées du patrimoine 2017 !

Agenda des manifestations de sept. à décembre 2017

Septembre

S. 2	Forum des associations	Salle socio
S. 9	ABB - Coupe de la SOCIETE - Concours sociétaires	Boulodrome
16 & 17	Journées du patrimoine : jeunesse et patrimoine	

Octobre

Date à préciser	Fête de la science	
D. 15	Trail du Buis	Salle socio
V. 13 (à confirmer)	Livres à Vous - Lectures avec chauffeur	Place du Marché
M. 17 (à confirmer)	Livres à Vous - Apéro-Lecture ados/adultes	Restaurant Le Valgo
V. 20	Lectures-découvertes jeunesse	Bibliothèque
S. 21	APE - Halloween	Salle socio
V. 27	Ciné Club	Espace de La Tour

Novembre

S. 25	Rencontre adultes avec Cécile COULON	Bibliothèque
	Atelier/rencontre pour les 8/12 ans avec Alex COUSSEAU	Bibliothèque

Collecte de sang

Rendez vous le lundi 25 septembre de 17 h à 20 h au centre socio-culturelle de St-Jean-de-Moirans.

